

# Réglementation à Portée Générale sur la Protection de la Vie Privée des Consommateurs aux Etats-Unis

## Lois locales

Février 2022





Bien qu'il y ait des lois à portée sectorielle, il n'existe pas encore de loi qui traite globalement de la protection des données personnelles au niveau fédéral aux Etats-Unis.

A ce jour (février 2020) les Etats suivants ont adopté des lois à portée générale sur la protection de la vie privée des consommateurs

- La Californie a adopté en 2018 la loi California Consumer Privacy Act (CCPA), qui a pris effet le 1 janvier 2020, et qui a été modifiée en 2020 par la loi California Privacy Rights Act (CPRA) qui prendra effet le 1 janvier 2023
- Le Colorado a adopté en 2021 la loi Colorado Privacy Act (CPA) qui prend effet le 1 juillet 2023
- La Virginie a adopté en 2021 la loi Virginia Consumer Data Protection Act (CDPA), qui prend effet le 1 janvier 2023

D'autres Etats sont en cours d'élaboration de lois à portée générale. Il en est de même au niveau Fédéral.

## Etendue de la protection

Le tableau ci-dessous montre les similitudes et les différences entre les lois sur la protection de la vie privée des consommateurs existantes à ce jour au niveau local aux Etats Unis par comparaison au Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD (février 2020).

Droit des consommateurs	CCPA Californie	CPRA Californie	CDPA Virginie	CPA Colorado	RGPD
Droit d'accès	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit à la confirmation que des données personnelles sont traitées	Implicite	Implicite	Oui	Oui	Oui
Droit à la portabilité des données	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit à l'effacement (a)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit à la correction des inexactitudes/droit de rectification	x	Oui	Oui	Oui	Oui
Exigences en matière de notes d'information et de transparence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit d'opt-out concernant la vente de données personnelles	Oui <sup>(1)</sup>	Oui <sup>(1)</sup>	Oui <sup>(2)</sup>	Oui <sup>(1)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>
Droit d'opt-out concernant la publicité ciblée (Colorado et Virginie)/ le partage pour la publicité comportementale inter-contexte (Californie)	x <sup>(4)</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui
Droit de s'opposer à / ou d'opt-out concernant la prise de décision automatisée (b)	x	Oui	Oui	Oui	Oui
Opt-in ou opt-out pour le traitement de données personnelles « sensibles » (c)	x	Opt-out <sup>(5)</sup>	Opt-in	Opt-in <sup>(5)</sup>	Opt-in <sup>(6)</sup>
Droit d'opposition au/de limitation du traitement de façon générale	x	x	x	x	Oui
Droit à la non-discrimination en raison de l'exercice d'un droit en vertu de cette réglementation	Oui	Oui	Limité	Limité	Implicite
Limitations des finalités/de l'utilisation/ de la conservation	Implicite	Oui	Oui	Oui	Oui
S'applique aussi bien aux consommateurs qu'aux contacts RH et B-to-B.	Oui <sup>(7)</sup>	Oui <sup>(8)</sup>	x	x	Oui
Des évaluations d'impact sur la vie privée et la sécurité sont parfois requises	x	Oui	x	Oui	Oui
Obligation de maintenir une sécurité raisonnable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) toute contrepartie est prise en considération ; extension au « partage » de données dans la CPRA ; sont couvertes les données en ligne et hors ligne

(3) Il faut qu'il y ait une contrepartie financière ; sont couvertes les données en ligne et hors ligne

(2) Cependant, certaines divulgations de données inhérentes à ce type de publicité peuvent être considérées comme une « vente », soumise à des droits de opt-out.

(4) La vente de données personnelles en vertu du RGPD nécessite généralement le consentement de la personne concernée pour la collecte et est soumise au droit d'opposition.

(5) Pour la CPRA, le droit d'opt-out ne s'applique pas au traitement des informations personnelles sensibles pour certaines finalités limitées. La limitation des finalités aux obligations du responsable du traitement et du sous-traitant dans la CPA semble s'appliquer à la fois aux données personnelles et aux données sensibles.

(6) En vertu du RGPD, le traitement des informations personnelles sensibles est autorisé avec le consentement explicite du consommateur, ou lorsqu'il est justifié par une autre base légale reconnue.

(7) Oui, mais la plupart des dispositions sont suspendues jusqu'au 1er janvier 2022.

(7) Oui, mais la plupart des dispositions sont suspendues jusqu'au 1er janvier 2023.

(a) En Californie, les obligations d'effacement sont limitées aux informations personnelles collectées auprès du consommateur, mais en Virginie et au Colorado, il s'agit de toute information personnelle concernant le consommateur.

(b) Le Colorado et la Virginie ne réglementent la prise de décision automatisée que si elle produit des effets juridiques ou des effets significatifs similaires pour le consommateur, tandis que la Californie laisse ouverte la portée du droit à l'élaboration de règles d'interprétation ou d'application.

(c) Le terme « sensible » est défini différemment par la CPRA, la CDPA et la CPA

## Exclusions du champs d'application de la réglementation

La CPRA, la CDPA et la CPA prévoient des exclusions suivantes de leur champs d'application.

Exclusions du champs d'application	CCPA	CPRA	CDPA	CPA
Données RH / d'employés	Voir désormais la <b>CPRA</b>	Majoritairement exclues jusqu'au 01/01/2023	Exclues (définition de type <b>CCPA/CPRA</b> )	Exclues, mais seulement dans la mesure où elles sont conservées comme dossier du personnel
Données B-to-B de contact / de communication	Voir désormais la <b>CPRA</b>	Majoritairement exclues jusqu'au 01/01/2023	Expressément exclues + les personnes concernées ne sont des consommateurs que dans la mesure où elles agissent dans le cadre d'une activité personnelle ou domestique	Les personnes concernées ne sont des consommateurs que dans la mesure où elles agissent dans le cadre d'une activité personnelle ou domestique.
Données publiquement accessibles	Sont exclues les données légalement disponibles d'archives publiques du gouvernement	Élargit la définition de la <b>CCPA</b> pour exclure également les informations véridiques d'intérêt public obtenues légalement, les informations mises à disposition par une autre personne qui ne fait pas l'objet d'une restriction de divulgation, les informations provenant des médias et les informations que le consommateur met à disposition du public.	Comme pour la <b>CPRA</b> .	Sont exclus les documents publics légalement disponibles et les données personnelles dont le responsable du traitement peut raisonnablement penser que le consommateur les a mises à la disposition du public.
Données dé-identifiées	Exclues	Exclues	Exclues	Exclues
Données domestiques	Couvertes	Exclues des droits d'effacement, de rectification et d'accès	Couvertes	Couvertes
Données Agrégées	Exclues (définition différente de celle de données)	Exclues (définition différente de celle de données dé-identifiées)	Couvertes, sauf si elles tombent dans la définition et les conditions d'application des données dé-identifiées.	Couvertes, sauf si elles tombent dans la définition et les conditions d'application des données dé-identifiées
Traitements par une entité gouvernementale	Exclue en tant qu'« entreprise » (business) ou prestataire de services, mais pourrait être un tiers ou tiers non couvert.	Exclue en tant qu'« entreprise » (business) mais pourrait être un prestataire de services, un co-contractant ou un tiers.	Sont exclus les agences ou organisations gouvernementales locales ou de l'Etat de Virginie ainsi que les établissements de l'enseignement supérieur, tels que définis.	Les responsables du traitement ne sont soumis à la réglementation que s'ils opèrent dans le Colorado ou s'ils produisent ou livrent des biens ou services dans le Colorado, et s'ils dépassent les seuils de traitement prévus.



Exclusions du champ d'application	CCPA	CPRA	CDPA	CPA
Traitement par un organisme à but non lucratif	Exclu en tant qu'« entreprise » (business) ou prestataire de services, mais pourrait être un	Couvert, sauf si l'organisme tombe dans la définition et les conditions d'application des données dé-identifiées.	Certains types d'organismes à but non lucratif sont exclus (sociétés organisées en vertu de la Virginia Nonstock Corporation Act et organisations non soumises à l'impôt en vertu des §§ 501(c)(3), 501(c)(6) et 501(c)(12) du l'Internal Revenue Code).	Les responsables du traitement ne sont soumis à la réglementation que s'ils opèrent dans le Colorado ou s'ils produisent ou livrent des biens ou services dans le Colorado, et s'ils dépassent les seuils de traitement prévus.  Les sous-traitants sont toute personne qui opère pour le compte de responsables du traitement.
<b>GrammLeach-Bliley Act « GLBA »</b> (loi de modernisation financière) <b>Federal Farm Credit Act « FFCA »</b> (loi sur le prêt aux agriculteurs)  Traitements des institutions financières	Ne couvre pas les informations personnelles collectées, traitées, vendues ou divulguées en vertu de la <b>GLBA</b> , mais couvre néanmoins la responsabilité en matière de sécurité ou de violation de données	Remplace « en vertu de » de la <b>GLBA</b> par « soumis à la » <b>GLBA</b> , et ajoute la <b>FFCA</b> .	Ne couvre pas les institutions financières soumises à la <b>GLBA</b> , ainsi que les données réglementées par la <b>GLBA</b> et les données personnelles collectées, traitées, vendues ou divulguées en conformité avec la <b>FFCA</b> .	Les institutions financières soumises à la <b>GLBA</b> , et leurs affiliés, ainsi que les données réglementées par la <b>GLBA</b> .
<b>Fair Credit Reporting Act « FCRA »</b> (Loi sur la loyauté dans les rapports d'endettement)/ Données de rapports de	Ne couvre pas certaines activités des agences de notation des consommateurs et des utilisateurs de rapports sur les consommateurs, qui sont soumis à la <b>FCRA</b> .	Élargit l'exclusion de la <b>CCPA</b> à la fourniture de certaines données pour les rapports sur les consommateurs.	Reprend largement la <b>CCPA</b>	Reprend largement la <b>CCPA</b>



Exclusions du champs d'application	CCPA	CPRA	CDPA	CPA
<p><b>Health Insurance Portability and Accounting Act « HIPAA »</b> (loi sur la portabilité et la comptabilité de de l'assurance santé) et la</p> <p><b>Confidentiality of Medical Information Act « CMIA »</b> (loi sur le secret médical) Données de Santé</p>	<p>Ne couvre pas les informations médicales régies par la <b>CMIA</b>, Les informations protégées en vertu de la <b>HIPAA</b>, les fournisseurs <b>CMIA</b> et les entités couvertes de la <b>HIPAA</b>, dans la mesure où elles protègent les données des patients comme l'exigent la <b>CMIA</b> et la <b>HIPAA</b>, et certaines données d'essais cliniques.</p>	<p>Elargit l'exclusion de la <b>CCPA</b> à certaines recherches biométriques.</p>	<p>Ne couvre pas les entités couvertes et les partenaires commerciaux, tels que ces termes sont définis par la <b>HIPAA</b>+ les informations de santé protégées, telles que définies par la <b>HIPAA</b>, et certains autres types d'informations liées à la santé.</p>	<p>Ne couvre pas les entités couvertes et les partenaires commerciaux, tels que ces termes sont définis par la <b>HIPAA</b> + les informations de santé protégées, telles que définies par la <b>HIPAA</b>, et certains autres types d'informations liées à la santé, de manière plus détaillée que dans le cadre de la <b>CDPA</b> ou de la <b>CCPA/CPRA</b>.</p>
<p><b>Children online Privacy Protection Act « COPPA »</b> (loi sur la protection de la vie privé en ligne des enfants)</p>	<p>Couvertes.</p>	<p>« La <b>CPRA</b> n'entrera pas en conflit avec les obligations découlant de la loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne (<b>COPPA</b>) ».</p>	<p>Ne couvre pas les responsables du traitement et les sous-traitants qui se conforment aux exigences de la <b>COPPA</b> en matière de consentement parental vérifié.</p>	<p>Ne couvre pas les données personnelles qui sont « réglementées par » la <b>COPPA</b> (c'est-à-dire les données personnelles en ligne recueillies auprès d'un enfant de moins de 13 ans</p>
<p><b>Family Educational Rights and Privacy Act « FERPA »</b> (loi sur les droits de la famille et la protection de la vie prive en rapport avec le système éducatif) Données du système d'éducation</p>	<p>Couvertes</p>	<p>Couvertes mais il y a certaines exclusions concernant l'accès aux dossiers des étudiants en vertu du Code de l'éducation d'un État de Californie ou l'utilisation de l'opt-in pour la production d'articles physiques tels que les annuaires.</p>	<p>Ne couvre pas les établissements d'enseignement supérieur comme définis par la loi de l'Etat de Californie + données personnelles « réglementées par » la <b>FERPA</b>.</p>	<p>Ne couvre pas les données personnelles qui sont « réglementées par » la <b>FERPA</b>.</p>

Exclusions du champs d'application	CCPA	CPRA	CDPA	CPA
<b>Driver's Privacy Protection Act « DPPA »</b> (loi sur la protection de la vie privé des conducteurs) Données sur les conducteurs	Ne couvre pas les informations personnelles « collectées, traitées, vendues ou divulguées en vertu de la <b>DPPA</b> ».	Identique à la <b>CCPA</b>	Ne couvre pas les données personnelles qui sont « collectées, traitées, vendues ou divulguées ... en conformité avec la » <b>DPPA</b> .	Ne couvre pas les données personnelles qui sont « collectées, traitées, vendues ou divulguées ... en vertu de » la <b>DPPA</b> , si une telle activité « est réglementée par cette loi ».
Véhicules	Ne couvre pas les informations sur le véhicule et sur le propriétaire du véhicule conservées ou partagées entre les constructeurs et les concessionnaires pour la réparation des véhicules à moteur et la garantie, à l'exclusion de toute autre finalité. Remarque : tous les véhicules motorisés ne répondent pas à la définition de véhicule à moteur.	Identique à la <b>CCPA</b>	Pas d'exclusion spécifique.	Pas d'exclusion spécifique.
Transporteurs aériens	Couverts (mais disposition permettant une réglementation d'application plus stricte)	Couverts (mais disposition permettant une réglementation d'application plus stricte)	Couverts (mais disposition permettant une réglementation d'application plus stricte)	Non couverts (tel que défini dans le Code des Etats Unis 49 Sec.40101 et 41713).
Traitements réglementés par la <b>U.S. Securities and Exchange Commission</b> « SEC » (autorité des marchés financiers)	Couverts.	Couverts.	Couverts.	Ne couvre pas les « associations nationales de valeurs mobilières » enregistrées auprès de la <b>SEC</b> .

Exclusions du champs d'application	CCPA	CPRA	CDPA	CPA
Données des Services publics	Pas d'exclusion spécifique, mais cf. entités gouvernementales et organismes à but non lucratif ci-dessus.	Pas d'exclusion spécifique, mais cf. entités gouvernementales et organismes à but non lucratif ci-dessus.	Pas d'exclusion spécifique, mais cf. entités gouvernementales et organismes à but non lucratif ci-dessus.	Ne couvre pas les données des clients conservées par certains services publics si elles ne sont « pas collectées, conservées, divulguées, vendues, communiquées ou utilisées, autrement que de la façon autorisée par la loi de l'Etat et la loi fédérale ».
Activités protégées par la liberté d'expression/1er amendement ou autre droits constitutionnels	Non couvertes	Non couvertes	Non couvertes	Non couvertes





# Notre équipe dédiée à la mise en conformité avec la réglementation américaine sur la protection de la vie privée des consommateurs

**Ann LaFrance**

Senior Partner, New York  
E [ann.lafrance@squirepb.com](mailto:ann.lafrance@squirepb.com)

**Alan Friel**

Partner, Los Angeles  
E [alan.friel@squirepb.com](mailto:alan.friel@squirepb.com)

**Elliot Golding**

Partner, Washington DC  
E [elliot.golding@squirepb.com](mailto:elliot.golding@squirepb.com)

**Kyle Fath**

Partner, Los Angeles  
E [kyle.fath@squirepb.com](mailto:kyle.fath@squirepb.com)

**Votre contact en France**

**Stephanie Faber**

Of counsel  
E [Stephanie.faber@squirepb.com](mailto:Stephanie.faber@squirepb.com)

**Glenn Brown**

Of Counsel, Atlanta  
E [glenn.brown@squirepb.com](mailto:glenn.brown@squirepb.com)

**Elizabeth Berthiaume**

Associate, Dallas

**Kyle Dull**

Senior Associate, New York

**Niloufar Massachi**

Associate, Los Angeles

**Gicel Tomimbang**

Associate, Los Angeles

